



Abandon de toutes les évaluations nationales ! Respect de notre liberté pédagogique ! STOP aux pressions !

Désormais les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 se voient imposer les évaluations nationales.

La généralisation de ces évaluations nationales s'inscrit bien dans un dispositif plus général de pressions permanentes sur les personnels et d'instauration au sein de l'Ecole publique d'un management digne des entreprises privées. Ces évaluations sont un outil de pilotage de l'école, avec un système très vertical. Le ministère utilise les résultats de ces évaluations standardisées pour comparer les écoles entre elles, les circonscriptions, les départements, mais aussi les personnels.

Nos organisations syndicales, SNUDI-FO 53 et FSU-SNUipp 53 n'acceptent pas que les personnels soient contraints d'effectuer ces évaluations ! Les pressions exercées pour les imposer sont inacceptables et impactent la santé et les conditions de travail de nos collègues. C'est en ce sens que nos organisations syndicales exigent que la F3SCT soit saisie.

La priorité devrait être de rétablir des conditions de travail acceptables en particulier par l'annulation des fermetures de postes et par un véritable choc des moyens pour l'Ecole Publique.

Si l'évaluation des élèves fait partie intégrante du statut des professeurs des écoles, l'article 2 du décret du 1er août 1990 précisant « *ils procèdent à une évaluation permanente du travail des élèves et apportent une aide à leur travail personnel.* », sans préciser la forme que doit prendre cette évaluation. **Nos organisations syndicales sont attachées à la liberté pédagogique des PE.** Le respect de notre statut suppose aussi que chaque enseignant est libre d'évaluer ses élèves de la manière qui lui paraît la plus appropriée.

Nos organisations syndicales SNUDI-FO 53 et FSU-SNUipp 53 réaffirment qu'aucun texte réglementaire ne préside à la mise en œuvre de ces dispositifs d'évaluation.

Nos organisations syndicales revendiquent l'abandon des **évaluations nationales**. Elles demandent au directeur académique de ne pas contraindre, et de ne prendre aucune forme de sanction envers les collègues qui choisissent de ne pas mettre en œuvre ces évaluations nationales. Nos organisations syndicales apporteront tout leur soutien aux personnels s'engageant dans ce sens.

A Laval le 15 septembre 2025